

Comité de Groupe du 4 février 2021 Déclaration CFE-CGC

Le + syndical

4 février 2021

Nous venons de subir un an de crise

Sur le plan de l'activité, trafic aérien en chute de plus de 50 %, puis remontée en Asie en fin d'année, mais replongée récente avec l'apparition de nouvelles souches mutantes du virus et un durcissement des mesures de précaution.

Sur le plan social,

Plus de 18 000 emplois ont été supprimés en 2020 à l'étranger, notamment au Mexique, aux Etats-Unis, en Pologne, au Royaume-Uni, en Thaïlande au Maroc ou en Tunisie, soit près d'un tiers des effectifs étrangers du Groupe.

Quant à la France, les mesures gouvernementales d'activité partielle ont permis de préserver l'emploi de nos collègues.

Dès fin avril, un tiers des salariés français du Groupe était en activité partielle et ces mesures protectrices ont été bien complétées par celles de l'accord APLD et celles de l'Accord de Transformation d'Activité.

L'Accord de Transformation d'Activité, une assurance pour notre présent et pour notre avenir

L'ATA, signé par CFE-CGC, CGT, CFDT et FO améliore les conditions de départ de 3000 personnes, maintient un volant d'embauches de 450 apprentis et de 300 jeunes diplômés en 2021 et surtout cet accord préserve l'emploi de 10 000 collègues du Groupe puisque la direction s'engage à ne procéder à aucun licenciement économique jusqu'à fin 2021.

Ce moratoire sur les licenciements a été prolongé à octobre 2022 par l'accord sur l'APLD signé par les 4 organisations syndicales.

Pour la CFE-CGC, c'est la qualité du dialogue social au niveau du Groupe Safran qui a permis ces accords protecteurs.

La CFE-CGC, le syndicat des administratifs, des techniciens, des agents de maîtrise, des ingénieurs et des cadres

Pour traverser la crise qui se prolonge, cette qualité de dialogue et cette solidarité doivent perdurer

Face à la reprise molle du trafic aérien, le Groupe aura une attitude probablement prudente et il y a fort à parier qu'on nous demande de prolonger quelques mesures de solidarité déjà mises en place dans l'accord ATA.

Y parvenir n'est pas facile, car nos entreprises affrontent des situations très diverses et parfois même, les situations varient d'un établissement à l'autre.

Pour la CFE-CGC, le préambule à toute négociation reste le respect de l'engagement qu'aucun départ non volontaire ne se fera dans le Groupe d'ici octobre 2022 et nous comptons bien prolonger cet engagement le cas échéant.

Les conditions de retour à bonne fortune font aussi partie d'un équilibre indispensable à la résolution d'une « équation sociale » bien complexe.

Nous espérons que comme 2020, 2021 sera l'année des solidarités

Des solidarités partagées, par les salariés, mais aussi par les directions et par les actionnaires.

Les élus CFE-CGC du Comité de Groupe Safran

VOTRE CONTACT

CFE-CGC Groupe Safran

**POUR VOUS
AVEC VOUS
PARTOUT**

